université PARIS DIDEROT PARIS 7

UNIVERSITÉ PARIS 13 NORD

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

2009 - 114 GG/RD

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS DIDEROT – PARIS 7,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE PARIS – NORD 13,

vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 18 octobre 2007
nommant Monsieur André Syrota, directeur général de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°4
dans sa séance du 17 au 20 juin 2008 ;

vu la décision n°2005--048
créant l'unité de recherche U 698 et nommant Monsieur Jean-Baptiste Michel directeur ;

D E C I D E N T

Article 1er : L'unité de recherche U 698 intitulée « Hémostase, bio-ingénierie, immunopathologie et remodelages cardiovasculaires » est prolongée de quatre ans à compter du 1er janvier 2009.

Article 2 : Monsieur Jean-Baptiste MICHEL est reconduit dans ses fonctions de directeur de l'unité de recherche U 698 à compter du 1er janvier 2009 pour une période s'achevant au plus tard le 31 décembre 2012.

Fait à Paris, le 5 janvier 2009

Le Président de l'Université
Paris Diderot – Paris 7

Le Président de l'Université
Paris – Nord 13

Le Directeur général
de l'Inserm